



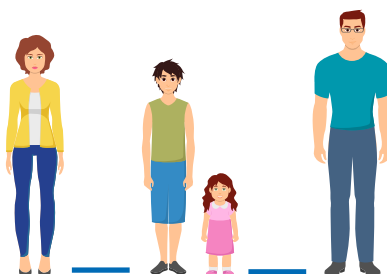
SÉPARATION



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Démarches administratives, aspects financiers, éducation des enfants, résidence alternée, relations ou conflits à gérer avec l'ex-conjoint(e)... nombreuses sont les préoccupations des couples qui se séparent. Que vous soyez allocataire ou non, un conseiller de la Caf peut vous accompagner pour prévenir d'éventuelles difficultés et vous orienter vers les services près de chez vous.

Le rendez-vous personnalisé est un temps d'échanges privilégié avec un conseiller de la Caf pour aborder les différentes questions concernant votre séparation :



Quelles démarches juridiques entreprendre ?



Comment s'organise le droit de garde des enfants ?



Qu'est-ce que le droit de visite et d'hébergement ?



Qui peut m'aider en cas de conflit ?



Comment avoir droit à une pension alimentaire ?



Comment gérer le budget ?

EST-CE QUE JE PEUX BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ?

Le premier rendez-vous personnalisé peut être :

- > Proposé par votre Caf une fois que vous avez déclaré votre séparation sur caf.fr (si vous êtes déjà allocataire)
- > Demandé à votre initiative en prenant rendez-vous directement sur caf.fr

Si vous êtes déjà accompagné(e) par un travailleur social de la Caf ou d'une autre structure, vous pouvez aussi lui poser directement vos questions.

COMMENT VA SE DÉROULER CET ACCOMPAGNEMENT ?

Les rendez-vous personnalisés permettent de vous aider dans vos démarches, d'étudier vos droits et de vous apporter des conseils et solutions adaptés à vos besoins. C'est aussi l'occasion d'aborder plusieurs aspects de la vie quotidienne et de vous présenter les services disponibles près de chez vous comme :



La médiation familiale pour les questions liées à la séparation et aux enfants



Les espace de rencontre pour maintenir ou rétablir les relations familiales dans un lieu neutre



Les séances d'information pour vous aider dans votre nouvelle organisation familiale



L'aide à domicile pour vous apporter soutien et conseils le temps de vous organiser

EST-CE QUE JE DOIS PAYER POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) ?

Les rendez-vous personnalisés avec la Caf sont gratuits et ouverts à tous.

ET SI JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS ?

- > Rendez-vous sur www.caf.fr pour avoir plus d'informations sur les offres de la Caf en cas de séparation
- > Rendez-vous sur www.monenfant.fr pour accéder à des conseils pratiques pour les parents au quotidien